



Mairie : 17, Grand Rue
13122 Ventabren

Tél. : 04.42.28.80.14

Fax : 04.42.28.79.78

e-mail : mairie@ventabren.fr

SITE : WWW.VENTABREN.FR

PERMANENCES :

M. Claude FILIPPI

Maire de Ventabren :

Le Maire reçoit le 1^{er} et le 3^{ème}
mardi de chaque mois de 9h à 11h
sans rendez-vous.

M. Jean-Pierre MAGGI

Conseiller Général :

2^{ème} mercredi du mois de 14h à 15h.

M. Christian KERT

Député des Bouches du Rhône

1^{er} vendredi du mois de 11h à 12h30

Mme Ch. OSKANIAN

Première Adjointe au Maire

Reçoit les mardis de 9h à 12h et de 14h
à 16h au C.C.A.S. (04 42 28 88 86)

M. Bernard DANTIN

Conseiller Municipal délégué à la

Police et à la Médiation

Reçoit les mardis et vendredis de 11h à
12h au poste de police et sur RDV en
soirée (04 42 28 89 97)

MEDECINS :

Dr REBOUD : 04 42 28 70 90

Dr MARCHASSON : 04 42 28 81 19

Dr RINGAUD : 04 42 28 81 19

PHARMACIES DE GARDE

Juillet

Dimanche 4 : Eguilles - Heckenroth

Dimanche 11 : Velaux - Fayman

Mercredi 14 : Ventabren - Brugède-

Vergne

Dimanche 18 : La Fare les Oliviers -

Florent

Dimanche 25 : Velaux - Nicolas

En cas d'urgence appelez le 3237

(34cts/min)

ou le Commissariat de Police (Aix) :

04 42 93 97 00

Vous pouvez consulter le site

www.ventabren.fr, rubrique n° urgence

INFIRMIERES

Mlle BALLAND : 04 42 28 74 45

Mme Vassila BALVERDE :

06 21 35 95 99

Mlle CHELLI Magali :

04 42 28 83 66 - 06 63 08 68 73

Mlle CHELLI Marianne :

04 42 28 79 57 - 06 60 38 83 66

Mme FARAUD Brigitte :

04 42 28 88 16 - 06 70 63 68 58

Mme LLOSA - CESARINE Martine :

04 42 28.82.24 - 06 19 17 99 20

Mme WAUTERS Chantal :

04 42 28 96 59 - 06 86 57 88 93

Les permanences de Mr le Maire à la population reprendront

le 07 septembre 2010

entre 9h et 11h sans rendez-vous.

PUBLICATION DES VOTES DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 29 juin 2010 à 19h30

Vu la lettre de démission de Mme LESAGE parvenue en Mairie le 28 juin 2010, le conseil municipal prend acte que pour cette séance, les membres sont au nombre de 26.

Délibération n°1 : Compte rendu technique et financier 2009 des services eau et assainissement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 40.1 de la loi n°95.127 du 8 février 1995 (dite loi MAZEAUD), relative aux marchés publics et délégations de service public, les rapports annuels 2009 des services d'eau et d'assainissement doivent être présentés au Conseil Municipal.

Délibération n°2 : Succession de M. Normand - Intégration des biens mobiliers au patrimoine communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que Monsieur Raymond NORMAND, en son vivant, retraité sur la commune et domicilié au Trou du Loup, aux termes d'un testament authentique reçu le 11 octobre 1995 par Maître BERNARD, Notaire à Marseille, a institué pour légataire universelle la commune de Ventabren. Il convient à présent, en complément de la délibération n°48 du 04 juillet 2000, d'intégrer au patrimoine communal l'état complet des biens mobiliers, en précisant qu'ils comprennent divers meubles et de nombreux tableaux et dessins faisant partie du legs de Feu Monsieur NORMAND dans le cadre de la succession.

UNANIMITE

Délibération n°3 : Déclassement et cession gratuite d'une parcelle communale

Par délibération en date du 09 décembre 2009, le conseil municipal approuvait le principe de déclassement de l'ancien chemin communal reliant le chemin de Fontvieille au chemin de la Bouaou, et autorisait le maire à signer tous les actes administratifs inhérents à cette affaire. Or, selon la jurisprudence, l'aliénation d'un chemin rural ne peut se réaliser par voie d'échange. Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la cession gratuite de parcelles de terrain entre la commune et Madame ARNAUD-NICOLAS.

Pour : 19 Contre : 1 MARCHETTI

Abst : 6 FILIPPI - BAUTZMANN - ARNAUD NICOLAS - GARNIER - ROUARD - FATOU

Délibération n°4 : Signature de la convention de collaboration avec le bureau municipal de l'emploi et la CPA dans le cadre du PLIE - Renouvellement

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'insertion et de l'emploi, la CPA propose à la commune de renouveler la convention de collaboration entre le bureau municipal de l'emploi et l'établissement intercommunal.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration entre le Bureau Municipal de l'Emploi et la Communauté du Pays d'Aix

UNANIMITE

Délibération n°5 : signature de la convention confiant les études préalables et techniques nécessaires à la constitution des dossiers de création et de réalisation du secteur de l'Héritière

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que par délibération n°33 prise en conseil municipal du 1/04/2010, la commune est devenue actionnaire de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « Pays d'Aix Territoires ». Dans le cadre de son projet d'aménagement sous forme de ZAC du secteur de l'Héritière (zone AU2 du PLU), la collectivité souhaite confier à la SPLA, les études pour la modification du PLU, les études préalables et techniques nécessaires à la constitution des dossiers de création et de réalisation de la ZAC secteur de l'Héritière, et dans ce cadre, signer une convention fixant les conditions particulières d'intervention de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » en précisant que les crédits sont prévus au budget primitif 2010.

UNANIMITE

Délibération n°6 : Adhésion de la commune auprès du C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)

Le C.A.U.E (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement), association de 1901, créé par la loi du 3/01/1977 et mis en place par le Département, est l'outil du Conseil Général auprès des collectivités locales afin de les aider à la meilleure maîtrise de leur politique urbaine.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat liée au respect environnemental que poursuit la Commune, Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il est de l'intérêt de la Commune de pouvoir bénéficier des prestations du C.A.U.E.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au C.A.U.E et de cotiser annuellement à cette association, sur la base d'un montant annuel correspondant à trois fois le potentiel fiscal par habitant et précise que pour l'année 2010, le montant de la cotisation s'élève à 2414 € et sera prélevé sur le compte 6281 qui présente les crédits suffisants.

UNANIMITE

Délibération n°7 : Candidature de la commune à l'appel à projet « collectivité lauréate agir pour l'énergie » Approbation de la charte d'objectifs, du plan d'actions et signature de la convention triennale tripartite

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, que suite à la candidature de la commune à l'appel à projet « Commune lauréate Agir pour l'Energie » proposée et adoptée en mars 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention « collectivité en marche Agir pour l'Energie », il est maintenant nécessaire de parvenir à l'étape suivante qui est celle de l'obtention de l'appellation « Collectivité lauréate Agir pour l'Energie » fondée sur l'engagement de la commune et sur la progression des actions conduites.

Il convient donc d'adopter une charte d'objectifs et un plan d'actions figurant dans le dossier de candidature, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention triennale tripartite, de solliciter la subvention auprès du Conseil Régional, pour la prestation d'accompagnement, d'inviter un nouveau membre en la personne de M. MARCHETTI.

UNANIMITE

Délibération n°8 : Signature de la convention relative à l'activité de conseil en énergie partage avec le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) - Renouvellement

Dans le cadre de sa politique énergétique en partenariat avec le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), cet organisme avec qui la commune a signé en 2009 une convention, propose au conseil municipal de la renouveler pour l'année 2010.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que cette mission se déroule sur trois ans et que le CPIE en partenariat également avec la Communauté du Pays d'Aix, l'ADEME et la Région PACA, propose un service d'accompagnement des communes à la maîtrise de leurs consommations d'eau et d'énergie par la mise à disposition d'un économiseur de flux.

Le conseil municipal décide de renouveler cette collaboration selon les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

UNANIMITE

Délibération n°9 : Evolution du service de l'école de musique en structure associative

Par délibération n°35 en date du 19 juillet 1996, le conseil municipal s'est prononcé sur la création d'une école de musique municipale et des emplois de professeurs et d'assistants d'enseignement artistique vacataires.

Afin de préserver la qualité des enseignements dispensés au sein de l'école, de potentialiser la structure et de participer à son développement dans un contexte législatif et réglementaire approprié, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de faire évoluer l'école de musique municipale vers une forme associative.

Pour :25

Contre :1 MARCHETTI

Abst : 0

Délibération n°10 : Fixation des redevances d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dans son article L.2125-1 prévoit que toute occupation autorisée du domaine public donne lieu à versement d'une redevance par le bénéficiaire de l'autorisation.

UNANIMITE

Délibération n°11 : Délibération cadre approuvant la convention d'objectifs type pour les associations communales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du partenariat qui lie la commune aux diverses associations locales, que ce soit sous forme d'aide financière ou de mise à disposition de locaux, il convient dans un souci de clarté et d'amélioration du suivi des activités des associations, d'instituer une procédure conventionnelle. La commune donnant les moyens sous diverses formes aux associations pour développer leurs activités, pourra ainsi répondre à ces contraintes règlementaires tout en clarifiant les obligations de chaque partie, au travers de ce partenariat annuel renouvelable.

La convention d'objectifs rappelle les intérêts de chaque partie et propose une procédure encadrant l'attribution des aides financières ou matérielles.

UNANIMITE

Délibération n°12 : Fixation des tarifs de location des salles municipales – Approbation des conventions cadre de mises à disposition des salles

Par délibération en date du 27 juin 2008, le conseil municipal s'est prononcé sur la réactualisation des tarifs liés au droit de location des salles municipales. Monsieur le Maire rappelle que les salles municipales sont prioritairement destinées à recevoir les activités municipales et associatives de la ville, qu'elles soient culturelles, institutionnelles, sportives ou de loisirs.

UNANIMITE

Délibération n°13 : Réactualisation des tarifs cantine à partir de la rentrée scolaire 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de la régie cantine scolaire n'ont pas été révisés depuis juin 2008.

La municipalité, soucieuse d'apporter la meilleure qualité de service, procède régulièrement à l'amélioration des équipements fonctionnels du restaurant scolaire, de leur mise en conformité technique et sanitaire au regard de la réglementation évolutive dans ce domaine. De plus, la collectivité a fait le choix depuis plusieurs mois concomitamment aux nombreuses animations d'éveil des saveurs et des cultures culinaires tout au long de l'année scolaire, de proposer l'intégration régulière dans les menus de produits biologiques, en participant ainsi au développement de la filière artisanale locale.

Le Conseil approuve une augmentation de 4% du tarif enfant et de 5% du tarif adulte.

Pour : 23 Contre : 1 MARCHETTI Abst : 2 GARNIER - ROUARD

Délibération n°14 : Mandat confié au CDG 13 pour organiser la consultation d'un contrat cadre de protection sociale du personnel territorial dans le domaine de la santé/prévoyance/dépendance

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante, le souhait pour la commune que le centre de gestion des Bouches-du-Rhône la soutienne dans son souci de développer l'action sociale en faveur des agents territoriaux.

Le conseil municipal, au vu des résultats de l'enquête réalisée par le CDG13 en 2007 auprès des collectivités du département, confie le soin au CDG13 de mutualiser les prestations d'action sociale en direction des agents communaux, d'approuver le mandat chargeant le centre de gestion des Bouches-du-Rhône de négocier, pour son compte, un contrat-cadre ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance, d'une entreprise d'assurance agréée ou de tout organisme agréé.

UNANIMITE

Délibération n°15 : Mise à jour du tableau des effectifs – Ouverture et fermetures de postes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires en fonction des besoins des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable de la Commission Technique Paritaire. **Le conseil municipal décide** d'approuver le tableau des emplois intégrant l'ouverture et la fermeture des postes, en rappelant que les crédits correspondants à l'occupation de ces postes sont bien prévus au budget primitif.

UNANIMITE

Délibération n°16 : Demande de subvention au Conseil Général au titre du FDADL pour l'acquisition d'un four mixte 20 niveaux destiné au restaurant scolaire

Dans le cadre du renouvellement du matériel fonctionnel et afin de faire face à l'augmentation régulière de couverts depuis plusieurs années, il conviendrait afin de garantir la qualité de service rendu et optimiser le fonctionnement et l'organisation de l'équipe, de doter la structure d'un nouveau four mixte proposant 20 niveaux de stockage, l'équipement actuel étant sous dimensionné et largement amorti. Aussi, pour répondre au besoin du service, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter auprès du Conseil Général une aide financière dans le cadre du dispositif prévu à cet effet et selon le plan de financement ci-dessous exposé.

Subvention du Conseil Général au titre du FDAL à 60%.....	9 276,60 €
Part communale à 40% du prix HT.....	6 184,40 €
Total HT de l'opération.....	15 461 €

UNANIMITE

Délibération n°17 : Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité pour la réalisation d'une mezzanine en bois dans les locaux communaux de la crèche

Monsieur le Maire propose, à la demande des responsables de la structure de la Crèche, d'apporter aux locaux communaux des améliorations fonctionnelles en permettant la réalisation d'une mezzanine en bois qui agrandirait de plus de 36m² la surface utile pour les bénéficiaires.

Subvention du Conseil Général à 80%.....	14 121 €
Part communale à 20%.....	3 530 €
Total HT de l'opération.....	17 651 €

UNANIMITE

Délibération n°18: Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation des travaux de consolidation de la falaise des Brès dans le cadre des travaux de proximité

Considérant la nécessité de mettre en sécurité la falaise des Brès qui surplombe un parking de 40 places,
Considérant l'état dégradé de cette falaise et les nombreux accidents occasionnés par la chute de pierres sur les voitures des riverains ou visiteurs,

Considérant également la nécessité de mise en sécurité des piétons circulant sur ce parking,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser sans plus attendre les travaux nécessaires à la consolidation de la falaise pour la mise en sécurité de l'ouvrage falaise, talus et espace ouvert au public.

Subvention du Conseil Général à 80%.....	18 904 €
Part communale à 20%.....	4 726 €
Total HT de l'opération.....	23 630 €

UNANIMITE

Délibération n°19: Programme de voirie 2010 : réfection des chemins communaux : demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du FDADL – demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DGE

Considérant la nécessité de phaser pour des raisons budgétaires l'entretien régulier et la réhabilitation de la voirie communale,

Considérant la nécessité au vu des circonstances liées aux intempéries ou dégradations résultant du passage répété par les véhicules lourds ou de la forte fréquentation sur les voies de procéder à la mise en sécurité, en effectuant les réparations dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de soumettre au Conseil Général dans le cadre du dispositif du Fonds d'aide au développement local, ainsi qu'à la Préfecture dans le cadre de la dotation globale d'équipement, les travaux d'investissement retenus pour la tranche annuelle 2010 de réfection de la voirie communale.

Subvention de l'Etat au titre de la DGE à 20%.....	35 717,50 €
Subvention du Conseil Général au titre du FDADL à 60%.....	107 153,00 €
Part communale d'autofinancement à 20%.....	35 717,50 €
Total HT de l'opération.....	178 588 €

UNANIMITE

Délibération n°20 : Demande de fonds de concours auprès de la CPA dans le cadre du Plan Patrimoine pour la valorisation et la rénovation de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la politique culturelle communautaire s'attachant à soutenir les actions d'entretien et de restauration du patrimoine dans les communes, la Communauté du Pays d'Aix propose un dispositif d'aide pour les dépenses d'investissement visant à valoriser le patrimoine communal. Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre à la Communauté du Pays d'Aix une demande de fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT des dépenses de rénovation du bâtiment

historique de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine culturel communautaire sur l'axe de la valorisation et de la restauration du petit patrimoine non protégé rural et urbain.

Le coût hors taxe de l'opération en investissement s'élevant à 62 188 € HT, il est alors proposé de solliciter la participation de CPA comme suit :

Participation financière de la CPA 50 %	31 094 €
Autofinancement communal 50 %	31 094 €

UNANIMITE

Délibération n°21 : Fonds de concours globalisé auprès de la CPA : pour le fonctionnement des équipements communaux – pour le fonctionnement des équipements supra communaux

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement des équipements communaux ou supra communaux d'animation sportive, touristique ou culturelle, la politique d'aide aux communes adhérentes de la Communauté du Pays d'Aix propose deux niveaux de fonds de concours : globalisés ou incitatifs.

Afin d'optimiser le fonctionnement des structures de la commune, Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté du Pays d'Aix au travers des fonds de concours globalisés pour les deux catégories d'équipements :

- Un dossier est donc proposé pour les équipements communaux comprenant notamment les structures municipales de la bibliothèque, de la salle sportive Reine Jeanne, de la salle culturelle Jean Bourde, de la salle sportive Roquefavour.

- Un dossier est donc proposé pour les équipements supra communaux qui impliquent une fréquentation par des usagers autres que ceux de la commune, supérieure à 30%. Ces équipements comprennent la salle culturelle Sainte Victoire et l'office du tourisme.

Au regard de ce qui précède et compte tenu des résultats du compte administratif 2009, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver les demandes de fonds de concours globalisés pour :

- le fonctionnement des équipements communaux au taux maximal en se basant sur un montant cumulé de charges nettes de 243 535,66 €.
- Le fonctionnement des équipements supra communaux au taux maximal en se basant sur un montant cumulé de charges nettes de 210 915,90 €.

UNANIMITE

Délibération n°22 : Motion pour le soutien et le maintien du service public de proximité de la Poste

Monsieur le Maire propose, suite à la demande d'inscription de ce point à l'ordre du jour par le groupe « Ouverture à Gauche », de voter une motion pour soutenir et conserver sur la commune le service public de proximité de La Poste.

« Afin de répondre convenablement aux attentes et besoins de la population, il est de notre devoir d'élus locaux de veiller et s'opposer aux délocalisations afin de garantir la pérennité et la qualité du service public de La Poste en zone rurale, œuvrant depuis toujours pour l'intérêt général. Les administrés, comme les élus, se soucient de préserver les missions du service public de la Poste afin qu'elles continuent à être pleinement assurées à l'avenir ».

UNANIMITE

Délibération n°23 : Subvention exceptionnelle à la commune de Draguignan suite aux inondations

Le 15 juin dernier, le département du Var a été victime de pluies torrentielles et le bilan humain est dramatique : 26 morts et 4 disparus.

La commune de Draguignan a payé le plus lourd tribut de victimes et les dégâts sont considérables.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver une subvention exceptionnelle à la commune de Draguignan d'un montant de 1000 €, en précisant que cette dépense sera imputée sur la ligne 6748 de l'exercice 2010 qui présente des disponibilités budgétaires.

UNANIMITE

Délibération n°24 : Tarifs des transports scolaires école élémentaire et maternelle

Dans le cadre du projet « marchons vers l'école » un certain nombre de mesures ont été initiées en 2004. Ainsi, le 7 juillet 2004, l'assemblée adoptait par délibération n°59, la proposition établissant que le tarif à l'année soit un tarif par famille et non par enfant.

Pour l'année 2010 – 2011, la Communauté du Pays d'Aix a fixé le tarif du transport scolaire à 50 € par enfant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre ce tarif et de passer de 60 € à 50 € par an et par famille. Le différentiel du coût sera réglé à la Communauté par la Commune.

UNANIMITE

INFORMATION POLITIQUE

Le groupe d'opposition « Ventabren Demain », dont le chef de file est Vincent Garnier, perd 3 de ses 5 membres au dernier Conseil municipal du 29 Juin 2010.

Paul Jurado, membre de l'UMP, a pris la décision de quitter le groupe « Ventabren Demain » par déclaration officielle lue en séance publique : « *L'identité politique dont je suis investi, l'expression de mes valeurs et mes convictions au sein de ce groupe ne sont pas représentées et n'ont aucune résonance* ».

Murielle Lesage, également membre de « Ventabren Demain » et proche de Paul Jurado, a adressé au Maire sa lettre de démission du Conseil municipal par courrier daté du 22 Juin 2010.

Olivier Fatou, Conseiller municipal socialiste (proche de Vincent Garnier) sur le point de quitter la commune, donnera lui aussi sa démission lors du prochain Conseil municipal.

INAUGURATION

Le nouveau stade de football en gazon synthétique sera inauguré le samedi 11 septembre 2010 à 11H30

La navette interne de Ventabren

Conclusions ont été tirées de l'expérimentation de la navette interne de Ventabren ; il a été décidé qu'elle serait maintenue. Des aménagements d'horaires ont été effectués et deux points de desserte ajoutés : le vieux village et le plateau. De plus, la navette continuera de sillonner les routes cet été.

Pour plus de renseignements, rendez-vous à l'Office de Tourisme, en Mairie ou sur www.ventabren.fr.

Horaires :

Château Noir	07:50	08:50	10:35	11:35	13:20	16:30	17:30	18:35
Requefavour Gare	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
La Pinette (Tri sélectif Stakano)	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Les Grindannes	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Vieux Château	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Les Bonfils	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
St Louis Coopérative	08:10	09:10	10:55	11:55	13:40	16:50	17:50	18:55
Village	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Reine Jeanne (Cimetière)	08:20	09:20	11:05	12:05	13:50	17:00	18:00	19:05

Reine Jeanne (Cimetière)	08:20	09:20	11:05	12:05	13:50	17:00	18:00	19:05
Village	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
St Louis Coopérative	08:30	09:30	11:15	12:15	14:00	17:10	18:10	19:15
Les Bonfils	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Vieux Château	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Les Grindannes	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
La Pinette (Tri sélectif Stakano)	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Requefavour Gare	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Château Noir	08:50	09:50	11:35	12:35	14:20	17:30	18:30	19:35

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le CLSH sera fermé du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2010 inclus.

INSCRIPTIONS AUPRES DU SERVICE PERISCOLAIRE

RENTREE 2010-2011

Service ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Fermé du 2 au 20 août 2010

Vous pouvez retrouver ces informations sur www.ventabren.fr

PIECES A FOURNIR PAR LES FAMILLES

INSCRIPTIONS ECOLE : Concerne les enfants qui entrent en 1ère année de maternelle et en CP

- un justification de domicile récent (ou un certificat d'hébergement)
- le livret de famille
- le jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (en cas de divorce ou de séparation)
- le carnet de vaccination (attention : DTP obligatoire et à jour)

INSCRIPTIONS CANTINE + GARDERIE : à partir du 7/07/2010

- Dossier d'inscription distribué dans les cahiers de liaison et téléchargeable **à compléter avant votre venue**
- Si enfant en maternelle : justificatifs professionnels de la mère et du père si
 - o plus de 1 repas par semaine pour les PS et MS
 - o et plus de 2 repas par semaine pour les GS
- R.I.B. si paiement par prélèvement
- Les familles ne payant pas par prélèvement devront solder leur compte lors de l'inscription en espèces ou par chèque à l'ordre de la Régie Périscolaire de Ventabren
- Les élèves de cm2 devront rendre leur badge (pour réutilisation)

INSCRIPTIONS TRANSPORT SCOLAIRE POUR VELAUX : du 21/06 au 30/09

- Ancienne carte
- Dernier bulletin scolaire ou avis d'affectation pour les futurs 6ème
- 10 € par chèque (de préférence) à l'ordre du TrésorPublic ou en espèces
- 1 Photo d'identité

INSCRIPTIONS TRANSPORT SCOLAIRE POUR AIX ET LUYNES : à partir du 21/06

- Justificatif de domicile
- 2 photos d'identité
- Paiement par chèque à l'ordre de la Régie Transports scolaires CPA :
 - o Carte scolaire : 50 € payable en 1 fois
 - o Carte Jeune + : 100 € payable en 2 fois (à l'inscription et en janvier)
- Circuit interne groupe scolaire de Ventabren : carte 50 € par famille
- Famille nombreuse :
 - o Apporter en plus le Livret de famille
- Les familles n'ayant pas acquitté la totalité de leur cotisation 2009-2010 ne pourront pas obtenir de nouvelle carte

RECENSEMENT MILITAIRE :

- Livret de famille
- Pièce d'identité du jeune
- Pièce d'identité ou carte de séjour du père si il est né à l'étranger



Apportez bien tous les documents demandés

Affluence à cette période et attente parfois longue, prenez vos précautions

DELAIS DE DELIVRANCE DES PASSEPORTS ET CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Compte tenu d'une part, des dysfonctionnements de l'application nationale des **passports biométriques** et d'autre part, des difficultés qui affectent la fabrication des **cartes nationales d'identité**, les délais de délivrance concernant ces titres sont désormais de **deux mois minimum**.

A noter que le pic actuel d'activité et l'arrivée des congés estivaux risquent également d'aggraver cette situation.

PRIMATA DU PERMIS DE CONDUIRE

A compter du 15 juin 2010, l'ensemble des primata de permis de conduire seront adressés directement au domicile de l'utilisateur par voie postale par les services de la Préfecture concernée.

Cette nouvelle procédure ne s'applique qu'aux permis de conduire obtenus après réussite à l'examen.

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Devant l'affluence des demandes de passeports biométriques, afin de réduire les temps d'attente, il a été décidé que, désormais, les demandes de passeports biométriques ne se feraient que sur rendez-vous pris auprès du service administratif. Il ne sera fait aucune dérogation.

Mairie de Velaux : 04.42.87.73.73

Mairie de Lambesc : 04.42.17.00.50

Mairie d'Aix-en-Provence : 04.42.91.99.15

HORAIRES D'ETE DE LA POSTE

Pour la saison estivale, **du 12 juillet au 28 août 2010**, La Poste aménage ses horaires :

Ouverture du lundi au samedi de 8h30 à 13h00.

REGLEMENTATION DES ACCES AUX MASSIFS

Par l'arrêté préfectoral permanent n° 2008127-1, l'accès aux massifs est strictement réglementé **du 1^{er} juin au 30 septembre**. Chaque jour, des horaires de circulation sont définis selon les conditions météorologiques.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à l'Office de Tourisme : **04.42.28.76.47** ou au **0811 20 13 13** (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe).

Vous pouvez aussi visiter le site internet de la Préfecture : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr.

Activités d'été de la Cave aux Jeunes

- Les **5, 6 et 7 Juillet**, un stage de trois jours d'escalade pour **10 euros seulement**. Nombre de *places limité à 7*.

- Les **15 et 16 juillet**, nous proposons à vos enfants un **mini-camp** de deux jours avec, au programme, **2 descentes en Rafting + après midi paint-ball** pour 140 euros tout compris (transport, repas, encadrement, hébergement) Nombre de *places limité*.

Contact : Johanna 04.42.28.76.33.

jeunesseventabren@wanadoo.fr

Pour recevoir la GAZETTE de la Cave aux Jeunes (programme détaillant les activités mensuelles de la cave) envoyez un mail avec vos coordonnées et votre mail.

Stages d'été de l'ASV

Cet été l'ASV organise des stages multisports :

- Du **5 au 9 juillet** de 9h00 à 12h00 pour 6 / 12 ans : badminton, tchoukball, hockey, base-ball, ultimate frisbee et basket-ball.

- Du **23 au 27 Août** de 9h00 à 12h00 pour les 6 / 14 ans : remise en forme basket-ball

Renseignements et inscriptions au 04 42 28 88 73 / 06 33 86 84 01.

www.asv-ventabren.com

MARDI 13 JUILLET
GRAND FEU D'ARTIFICE TRADITIONNEL EN MUSIQUE
Quartier de l'héritière à la tombée de la nuit



Tout de suite après nous accueillons
ERIC ROY ORCHESTRA

Pour une nuit mouvementée sur le parking de l'intermarché

Né il y a 15 ans de la passion de la musique et du goût du spectacle, l'orchestre Eric Roy est un savant mélange de professionnalisme, de talent et de bonne humeur. Les artistes nous entraînent sur un répertoire international, tout public et 100% dansant. Ils font le show sur scène mais aussi sur la piste de danse.



V.G.V organise le prochain VIDE GRENIERS
Le Samedi 25 et le Dimanche 26 Septembre 2010

A partir de 6H30 pour les vendeurs, et de 7H30 pour les acheteurs et ce jusqu'à 19H

Les inscriptions commenceront **le Lundi 5 Juillet** à l'Office de Tourisme (du lundi au vendredi de 9H à 12H30 et de 15H à 18H30) avec un tarif préférentiel pour les Ventabrennais. Renseignements au 04 42 28 76 47.

N'oubliez pas d'apporter les photocopies de votre pièce d'identité et justificatif de domicile.



Nouveau : Ventabren sur Twitter

Twitter vous tient informés des nouveautés du site officiel de la Commune de Ventabren. Pour suivre toute l'actualité en direct rendez-vous sur : www.twitter.com/13122Ventabren

Elles sont gratuites et vous attendent les bennes ouvertes : les déchetteries !

On constate encore des pratiques de dépôts en tout genre (matelas, appareils électroménagers,...) sauvages ou non, tout à fait condamnables et inexcusables compte tenu de la présence à **proximité immédiate de Ventabren, de deux déchetteries.**

Ces deux structures sont situées à Eguilles et à la Parade. Ce sont des services **gratuits** pour les usagers, **ouverts toute la semaine** et qui acceptent en plus des apports classiques d'encombrants, les piles, les huiles, les colles et peintures... Enfin, il est bon de rappeler que pour tout d'achat d'électroménager neuf, le fournisseur est tenu de reprendre votre ancien appareil.

Déchetteries

- d'Eguilles :

Téléphone : 04-42-92-69-29

Horaires d'ouverture : Lundi au Samedi de 9h-12h et de 14h à 17h. Dimanche de 9h à 12h

Publics accueillis : Particuliers et artisans

- de la Parade :

Téléphone : 04-42-38-73-97

Horaires d'ouverture : Lundi au Samedi 9h-12h et 14h-18h. Dimanche 9h-12h.

Publics accueillis : Particuliers, artisans et commerçants.

ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS

Les encombrants seront désormais enlevés tous les premiers mardis de chaque mois après rendez-vous pris auprès des services de la CPA à ce numéro:

04 90 09 26 70

du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00.

Les objets concernés sont : meubles, électroménagers, literie et doivent être déposés en bordure de propriété.

Pour tout ce qui est en bon état, le site www.recupe.net vous permet de faire un don; par cet acte de générosité, vous offrez une deuxième vie à vos objets tout en préservant la nature.

Enfin, il est bon de rappeler que pour tout achat d'électroménager neuf, le fournisseur est tenu de reprendre votre ancien appareil.

LA CPA INFORME SUR LES ECOCOMPOSTEURS

Les administrés ayant fait une demande auprès de la CPA afin de recevoir un composteur, recevront une lettre à partir du 15 juillet pré-timbrée. Il suffira d'insérer un chèque de 10 € à l'ordre du Trésor Public et de renvoyer ce courrier avant le 15 septembre 2010, date limite de réception des chèques.

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner à la CPA à Mr KYPREOS ou Mr COSTAGLIOLA au 04 42 90 66 31.